



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Environnement
Unité Assainissement, Captages et Agriculture
Affaire suivie par : Titouan LORAZO
Tél. : 06 77 58 62 69
Mél. : titouan.lorazo@yvelines.gouv.fr

Réf : SE_ACA_202200901_CR_Comite_Ressource en Eau_v2

2022-D-0019

PJ :

- Support de présentation

NOM Prénom	Organisme
WINCKLER Jehan-Eric	Sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye
DORE Laurent	Adjoint au directeur départemental des territoires des Yvelines
DAVID Emilie	DDT 78 – service environnement
LEVESQUE Philippe	DDT 78 – service environnement
LORAZO Titouan	DDT 78 – service environnement
POETTE Nicolas	Sous-préfecture de Rambouillet
FOURNIER Marie-Pierre	Sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye
OZIEBLO Karine	SIDPC
MAGNIEZ Sylvain	DDSP78
KOUTONIN Akossiwa	ARS
WACRENIER Lise	UD-DRIEAT
MACAIRE Romaric	DRIEAT
NUNEZ Laurent	OFB
MIGLIORI Raphaël	AESN
LEGROS Cédric	Météo France
HERBLOT Samuel	CARIF
GUEHENNEC Jean-Claude	CARIF
LECOQ Christophe	CARIF
DE LA PANOUSE Edmond	CCID Versailles-Yvelines
DE MOLLIEU Marie-Aude	SEASY
LION Florence	SIAEP-FR
THIBERT Sylvie	SEDIF
GUILLON Isabelle	VEOLIA
RAMBAUD Nelly	SAUR
MANIEZ Céline	Communauté de communes du Pays Houdanais

**Direction départementale
des territoires**

Versailles, le **- 6 SEP. 2022**

Compte-rendu

du Comité départemental de «
gestion de la ressource en eau » du
mercredi 31 août 2022 à 16h
(dématérialisé)

COMPTE-RENDU

Le Comité départemental de gestion de la ressource en eau s'est réuni de manière dématérialisée le 31 août 2022 à 16h sous la présidence de Monsieur WINCKLER, Sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye.

L'ordre du jour porté sur les points suivants :

- situation hydrologique ;
- situation météorologique ;
- proposition de décision ;
- mise en œuvre des contrôles ;
- suivi des dérogations ;
- temps d'échange avec les membres du comité.

INTRODUCTION

Monsieur WINCKLER remercie les différents représentants des membres du Comité départemental aujourd'hui présents.

Monsieur WINCKLER rappelle les niveaux d'alerte actuellement en vigueur dans le département suite de la mise en place de l'arrêté du 24 août décidé lors du Comité de gestion de la ressource en eau du même jour, à savoir :

- situation d'alerte pour les zones Seine, Centre et Sud-Ouest ;
- situation de crise pour la zone Sud-Est.

1. POINT SUR LA SITUATION HYDROLOGIQUE

Monsieur LORAZO présente la situation hydrologique.

Les orages survenus ces derniers temps ont apporté un léger répit. Sur les grandes rivières, ces orages combinés au soutien d'étiage des lacs-réservoirs permettent aux débits de remonter légèrement. La station de Creil fait cependant exception : ayant peu été touchée par les orages et n'étant pas soutenue, elle passe en alerte renforcée. À la faveur d'un temps chaud et sec la semaine dernière les débits sont en train de diminuer de nouveau. Sur les petites rivières, quelques stations voient également leurs débits légèrement remonter alors que d'autres sont déjà revenues à des niveaux proches de ceux d'avant les pluies.

Les prévisions météorologiques sont encore sèches et chaudes pour la semaine avec une éventuelle évolution orageuse à partir du week-end. La situation des cours d'eau pourrait s'aggraver et de nouveaux seuils seraient franchis si le temps reste sec.

Il présente la situation des cours d'eau suivant le découpage par zone du département en comparaison à la situation présentée le 24 août 2022 :

- En zone SEINE, le niveau de la Seine est remonté grâce aux lâchers, mais l'Oise n'en a pas bénéficié : elle passe en ALERTE RENFORCÉE ;
- La zone CENTRE a bénéficié des pluies ce qui a fait remonter les débits de la Mauldre. S'ils remontent au-dessus du seuil d'ALERTE, ils restent cependant faiblement supérieurs à ceux-ci, et pourraient y retomber suivant la situation météorologique à venir.

- En zone SUD-EST, les niveaux de la Rémarde, de l'Yvette et de l'Orge sont légèrement remontés mais restent à un niveau critique ;
- En zone SUD-OUEST, le niveau de la Drouette étant stable, la situation n'a pas évolué et reste en ALERTE.

Le niveau des nappes du département est en baisse, mais seule la nappe de la Craie (niveau piézométrique mesuré à Ecrosnes) est en VIGILANCE avec une tendance stable.

La dernière tournée du réseau ONDE menée par l'OFB a eu lieu le 23 août 2022:

- Zone SEINE : 1 station suivie en écoulement visible acceptable ;
- Zone CENTRE : 4 stations suivies en écoulement visible acceptable ;
- Zone SUD-OUEST : 3 stations suivies avec 1 station en écoulement visible acceptable, 1 station en écoulement visible faible et 1 station en assec (assec habituel pour la station du ruisseau de la Pierre du Jeu sur la commune de La Celle les Bordes) ;
- Zone SUD-EST : 3 stations suivies avec 1 station en écoulement acceptable et 2 stations en écoulement visible faible.

2. POINT SUR LA SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE

Monsieur LEGROS, de Météo FRANCE, présente la situation météorologique actuelle et les prévisions d'ici début septembre.

Le cumul de précipitations sur les Yvelines pour le mois d'août reste nettement en dessous de la normale mensuelle. Le déficit de précipitations en août concerne essentiellement une grande moitié nord-ouest du département.

L'indice d'humidité des sols ne descend plus, grâce aux précipitations de la semaine passée, en particulier sur le sud-est du département.

Toutefois, l'indice d'humidité des sol est inférieur de 30 à 70 % par rapport à la normale climatologique. Le déficit s'est aggravé sur l'ensemble du département.

Les prévisions de températures sont à la baisse (24 à 27°C cette semaine, puis 21 à 23°C la semaine prochaine) avec un temps plus instable et changeant que la semaine passée. Le temps sera ensoleillé entrecoupé de passages d'averses pluvio-orageuses mais les cumuls de précipitations devraient rester faibles.

3. PROPOSITION DE DÉCISION

Compte tenu de ces éléments, Monsieur DORE propose aux membres du Comité le maintien en l'état de la situation, à savoir :

- situation d'alerte pour les zones Seine, Centre et Sud-Ouest ;
- situation de crise pour la zone Sud-Est.

Une réévaluation des données est en outre prévue le 6 septembre.

Cette proposition n'appelle pas d'observations particulières.

4. MISE EN ŒUVRE DES CONTRÔLES DES MESURES DE RESTRICTION DES USAGES DE L'EAU

Les opérations de contrôles lancées début août se poursuivent.

5. SUIVI DES DÉROGATIONS

Depuis le précédent Comité, deux nouvelles demandes de dérogation ont été reçues.

À la demande motivée de la Chambre d'Agriculture d'Île-de-France, le Préfet a accordé une dérogation aux restrictions horaires de l'irrigation par aspersion pour les cultures maraîchères et légumières sur l'ensemble du département.

Une demande de dérogation à l'assouplissement des mesures de restriction s'appliquant au lavage des véhicules par des professionnels a été reçue de la part d'une entreprise située en zone Seine, et est actuellement en cours de traitement par la DDT.

6. TEMPS D'ÉCHANGE

Monsieur NUNEZ, de l'OFB, indique qu'il sera intéressant, dans le cadre du retour d'expérience, d'analyser les critères de passage en ALERTE et ALERTE RENFORCÉE pour la zone Seine, ré-alimentée artificiellement par les lâchers, dans la mesure où cette zone est concernée depuis le début de la sécheresse par un indice d'humidité des sols le plus faible.

Madame MANIEZ, de la CCPH, regrette l'absence de station de mesure sur la Vaucouleurs. Madame DAVID, du service environnement de la DDT, indique que ce cours d'eau est suivi visuellement lors du recueil des données du réseau ONDE, et qu'une demande de mise en place d'une station a été demandée à la DRIEAT. Il est cependant nécessaire d'attendre un certain nombre d'années pour disposer de données pertinentes et fiables et par conséquent, utiliser la station de manière réglementaire.

Madame MANIEZ s'interroge également sur la possibilité de mesurer les économies d'eau liées à la mise en place des mesures de limitation des usages. Madame DAVID indique que ce travail nécessiterait un recueil de données important, toute l'année, et qu'il n'existe actuellement pas de protocole défini. Toutefois, il serait très pertinent de pouvoir quantifier au mieux ces économies d'eau réalisées.

Monsieur NUNEZ souhaite disposer d'informations plus précises sur la définition des cultures maraîchères et légumières dans le cadre des missions de contrôle. Monsieur GUEHENNEC indique qu'il n'y a pas de différence majeure, les cultures légumières (exemple : carottes, poireaux, haricots, etc) concernant de très grandes surfaces de quelques variétés contre de petites surfaces de cultures variées pour le maraîchage. Monsieur GUEHENNEC précise que la pomme de terre n'est pas un légume.

Monsieur POETTE, Secrétaire Général de la Sous-préfecture de Rambouillet, interroge la DDT sur l'éventuelle réception de la demande concernant l'arrosage de jeunes arbres aux Mesnuls en situation d'alerte, ce dont la DDT n'a pas reçu. La DDT précise qu'il ne s'agit pas d'une dérogation comme le prévoit l'article 16 de l'arrêté-cadre départemental mais qu'une restriction d'horaire est à indiquer aux services en charge de la gestion de ces arbres comme le prévoit le tableau de restriction des usages de l'eau.

Monsieur DORE, Adjoint au directeur départemental des territoires des Yvelines, propose un allègement du dispositif de gestion de la ressource en eau de la manière suivante : créneau réservé tous les mercredi à 15 heures, avec une information issue de la DDT le mardi concernant la tenue ou non du Comité le lendemain.

Cette proposition n'appelle pas d'observations particulières et est considérée comme acceptée.

Monsieur le Sous-Préfet remercie l'ensemble des participants de leur présence, et clôt la séance à 16H40.

P/ Le Directeur départemental des territoires

L'adjoint au directeur

Laurent DORÉ

Copyright © 1999

James D. G. Stewart